

Comité de la rémunération des juges

2019 - 2023

Me Pierre Laplante, président

Me Raymond Clair, Ad. E., avocat à la retraite ■ Me George R. Hendy ■ Honorable Huguette St-Louis ■ Dr. Bernard Turgeon

PAR COURRIEL

Montréal, le 9 décembre 2021

Me Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

OBJET : Addenda au Rapport du Comité de la rémunération des juges – 2019-2023

Monsieur le Ministre,

Nous avons noté une coquille au rapport relativement à la recommandation 1 concernant les JPM se trouvant aux pages 78 et 84. Cette recommandation devrait se lire comme suit :

- « 1) Le Comité recommande de porter le traitement des JPM à :
- a) 156 000 \$ au 1^{er} juillet 2019;
 - b) 174 100 \$ au 1^{er} juillet 2020;
 - c) 194 400 \$ au 1^{er} juillet 2021;
 - d) 217 000 \$ au 1^{er} juillet 2022. »

Par ailleurs, pour plus de clarté et en conformité avec la recommandation 6 concernant les indemnités de fonction, laquelle se retrouve aux pages 44 et 81, nous souhaitons préciser ce qui suit.

La recommandation 3 concernant les JME se trouvant aux pages 54 et 82 devrait se lire comme suit :

- « 3) Le Comité recommande que l'indemnité de fonction des JME soit augmentée à 5 000 \$ pour les juges puînés **et que celle des différents juges en autorité soit augmentée de 1 000 \$ par année.** »

Secrétariat général

a/s Me Nicolas Plourde, Ad. E.

SARRAZIN PLOURDE

485, rue McGill, Bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 2H4

514-360-4353 | nplourde@sarrazinplourde.com

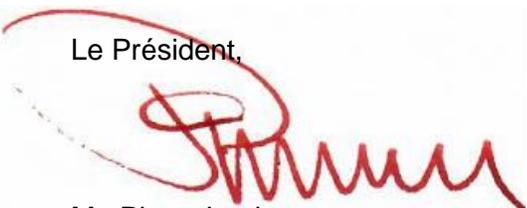
La recommandation 10 concernant les JMS se trouvant aux pages 66 et 83 devrait se lire comme suit :

« 10) Le Comité recommande que l'indemnité de fonction des JMS soit augmentée à 5 000 \$ quel que soit le nombre de mois pendant lequel le juge a été en fonction et à 2 500 \$ pour les juges dont les revenus de l'année précédente n'ont pas atteint la moitié de la rémunération maximale annuelle. L'indemnité de fonction du juge responsable d'une cour municipale **et de tout autre juge en autorité** est majorée de 1 000 \$. »

Nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme un addenda au Rapport du Comité de la rémunération des juges – 2019-2023.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'Pierre Laplante', written over a faint circular stamp or watermark.

Me Pierre Laplante